

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Direction
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne
Par courriel à
schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

Lausanne, le 15 juillet 2013

Audition relative à l'ordonnance du DEFR sur les signes officiels pour les produits de montagne et d'alpage

Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir associée à cette audition ainsi qu'au processus participatif pour élaborer les signes officiels destinés aux produits de montagne et d'alpage.

La FRC se félicite que la Confédération saisisse la chance de fixer un seul signe de garantie officiel pour les produits de montagne et d'alpage. Cette identité visuelle commune aide les consommateurs à faire leurs choix en connaissance de cause. Le contrôle officiel leur donnera les garanties nécessaires à la confiance.

Ce sont notamment les produits d'alpage qui offrent une plus-value pour les consommateurs grâce à leur teneur en acides gras favorables à la santé. Leur mode de production contribue à l'entretien de l'espace montagne et de sa biodiversité. Il est donc important de pouvoir les reconnaître aisément pour pouvoir soutenir ces produits et leur mode de production de manière ciblée.

Art. 1 al 2

Comme déjà évoqué dans la prise de position concernant l'ODMA en 2011, la FRC salue l'information apportée par les nouveaux signes officiels. Nous aurions toutefois préféré que la transparence soit optimisée en rendant l'utilisation de ces signes obligatoire.

« Les signes doivent être utilisés pour la dénomination de produits dans des documents commerciaux... »

En vous remerciant de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur ce projet, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Fédération romande des consommateurs



Monika Dusong
Présidente



Mathieu Fleury
Secrétaire général